



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2012

L'an deux mille douze, le quinze février à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 03 février 2012, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : Mme ADLINE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS (pouvoir à M. BLAIS).

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe "Verts Vincennes 2008" relative aux prévisions pour la rentrée scolaire de septembre 2012.

Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe "Verts Vincennes 2008" relative aux mesures à prendre durant les épisodes de grand froid.

Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à la question orale de Mme MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à l'hébergement des femmes victimes de violences.

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des relations avec les citoyens et des relations avec les collectivités territoriales, répond à la question orale de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative au prêt des préaux des écoles pour les réunions politiques.



LE CONSEIL

- **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 14 décembre 2011.**

- FINANCES

LE CONSEIL

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

- RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI), **les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.**

- DOMAINE

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI), **de céder l'immeuble sis 34 avenue Aubert (parcelle P 179) au prix de 1 450 000 €.**

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter Monsieur le Préfet du Val-de-Marne afin qu'il se prononce sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement envisagé sur les parcelles cadastrées section I n° 207 et 209 inscrites en emplacement réservé n° 13 et qu'il détermine par arrêté la situation précise des biens à acquérir et l'identité des propriétaires ;

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet l'ensemble des pièces du dossier visé à l'article R11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la bonne suite de cette affaire.

- TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- **PROCÈDE**, à l'unanimité, à l'examen du compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay pour l'année 2011 transmis par la VINCEM et ne formule pas d'observations.
- **CONSTITUE**, à l'unanimité, l'instance consultative de l'AVAP, dénommée Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) :

> sont candidats et désignés en tant que représentants du Conseil municipal :

- M. Laurent LAFON, Maire et Président de la Commission locale de l'AVAP
- Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire
- M. Pierre LEBEAU, Conseiller municipal délégué
- Mme Évelyne BOZON, Conseillère municipale
- M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire
- M. Pierre MESLÉ, Conseiller municipal

> le préfet ou son représentant

> le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant

> le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant

> des personnes qualifiées (2 au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et 2 au titre des intérêts économiques locaux) :

- M. VERGUIN, paysagistes vincennois
- M. de TOURTIER, architecte vincennois
- un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne
- un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

L'architecte des bâtiments de France assistera aux réunions de la Commission avec voix consultative.

- VŒU

- > **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe socialiste "Vivons Vincennes" favorable à l'instauration en France du mariage entre personnes de même sexe, infirmée à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE).



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 28 mars 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Président,

Le Secrétaire,

Laurent LAFON

Robert MALÉ.



Question relative à la situation dans les établissements scolaires de Vincennes et aux prévisions pour la rentrée scolaire 2012

Monsieur le maire, chère(s) collègues,

Dans le contexte actuel de suppressions massives de postes dans l'éducation nationale, les établissements d'enseignement de Vincennes, écoles, collèges, lycées, connaissent cette année une situation tendue en termes de postes. Et les premières annonces concernant la rentrée prochaine font craindre une nouvelle aggravation de la situation.

Quel bilan tirez-vous de la situation actuelle en terme de nombre de postes d'adultes présents dans les établissements, enseignants et non enseignants ? La municipalité peut-elle intervenir pour obtenir des renforts sur les postes non enseignants dès cette année ?

Pour la rentrée 2012, la dotation horaire globale qui arrive dans les établissements actuellement fait entrevoir de nouvelles suppressions de postes et des fermetures de classes. Que ce soit sur des postes d'enseignants, de surveillants, de RASED, les craintes sont grandes de voir les effectifs adultes fondre encore une fois. Qu'en savez-vous et quelle stratégie comptez-vous utiliser pour tenter d'obtenir un meilleur traitement et de sauver ce qui peut l'être ?

Réponse de Mme Annick VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, à la question orale de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal du groupe "Verts Vincennes 2008"

Monsieur le Conseiller municipal,

Dans un premier temps, permettez-moi de vous rassurer sur la situation actuelle des écoles maternelles et élémentaires, dans lesquelles la situation n'est pas particulièrement tendue, comme vous semblez l'affirmer. Les contacts très réguliers que j'entretiens avec les chefs d'établissements et les présidents d'associations de parents d'élèves, ne m'ont, d'ailleurs, pas apporté d'informations contraires.

De plus, vous m'interrogez sur les suppressions de postes envisagées pour la prochaine rentrée par l'Education nationale, dans les écoles, collèges et lycées. Aussi, vous comprendrez que ma réponse ne porte que sur les éléments dont je dispose et sur lesquels la Ville a compétence. En effet, vous savez, comme moi, que les communes ont à leur charge seulement la construction et l'entretien des écoles primaires. Pour autant, la ville de Vincennes ne s'est jamais contentée de s'en tenir à ces seules compétences obligatoires et a toujours fait de l'enseignement une priorité, notamment en termes de budget alloué et de personnels.

Au sujet des postes non-enseignants sur lesquels, la Ville peut intervenir, voici ce que je peux vous confirmer. Alors qu'aucune obligation légale ne contraint les villes à mettre à disposition du personnel dans les classes maternelles, notre Municipalité a fait le choix depuis des années maintenant, et sans qu'il n'est jamais été remis en cause, d'accompagner les enseignants des écoles maternelles en affectant, à leurs côtés, une ATSEM (63 au total) (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) par classe. Ces dispositions qui sont appréciées par l'ensemble des directeurs d'établissements concernés et par le plus grand nombre de parents, permettent ainsi un meilleur accompagnement et un meilleur accueil des plus jeunes vincennois pendant le temps scolaire ; qualité de service que la Ville s'attache également à maintenir sur le temps périscolaire.

De la même manière, et afin de proposer des pratiques variées aux enfants des écoles primaires, organisées par des professionnels, la Ville recrute 12 intervenants qualifiés, chaque année, qui leur dispensent 120 heures hebdomadaires d'EPS, d'Arts visuels, de théâtre, de musique et de danse.

Pour vous répondre sur le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté), j'ai en effet, été sensibilisée par les présidents d'associations de parents d'élèves sur la possible disparition, en Septembre 2012, de deux postes de maîtres E et G intervenant dans ce cadre. Afin, de soutenir les différentes actions menées par les représentants de parents et de défendre ce dispositif en tant qu' élu local, sachez que Monsieur le Maire a d'ores et déjà adressé un courrier à Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

S'agissant de la carte scolaire, je vous confirme que Monsieur Pierre MOYA, Inspecteur de l'Académie, nous a sollicités il y a quelques semaines, afin d'obtenir notre position sur la mise à l'étude de la fermeture d'une classe à l'école maternelle Franklin-Roosevelt à la rentrée prochaine. Par courrier en date du 3 février, je lui faisais part de toutes mes réserves sur cette mesure. Toutefois, je me permets de vous rappeler, qu'en la matière, notre avis n'est donné qu'à titre consultatif.

Enfin, je n'évoquerai pas la situation future des collèges et des lycées, aucune information officielle ne m'ayant été transmise, me permettant aujourd'hui de vous apporter une réponse pertinente.



Question relative à la gestion vincennoise des épisodes de grand froid

Monsieur le maire, chère(s) collègues,

La France traverse actuellement un épisode de grand froid assez inhabituel par ses températures comme par sa durée. Notre ville n'est pas épargnée et elle se trouve, de plus, à proximité immédiate de concentrations importantes de personnes plus vulnérables notamment SDF du fait de la présence du Samu social et du bois de Vincennes dans nos environs immédiats.

Dans ces conditions quelles sont les mesures, normales et exceptionnelles, que notre ville a prises ou pourrait prendre, au-delà de la vigilance des services municipaux que vous nous avez récemment rappelée et pour laquelle nous tenons à les remercier fortement ? Il arrive que certaines communes, en pareille situation, ouvre des équipements publics pour héberger en urgence les personnes sans abri. Serait-il envisageable que la ville ouvre un gymnase à proximité du bois de Vincennes pour faciliter l'hébergement des personnes nécessitant d'être secourues ? Une aide exceptionnelle, y compris en nature, a-t-elle été envisagée pour les associations et services qui pendant cette période travaillent sans relâche pour tenter d'éviter les drames et aider les plus démunis-e-s ?

Quelles autres aides pourraient être envisagées ?

Par ailleurs plusieurs bâtiments gérés par notre commune ont eu, vous nous en avez informés, de grandes difficultés à assurer le chauffage pour leurs usagers ou

personnels, y compris dans certaines écoles ou les enfants ont été accueillis par des températures à l'évidence anormales. Que pouvez-vous nous en dire et quelles mesures ont été prises pour que cela n'arrive plus ?

Enfin quelles mesures ont été prises pour s'assurer que la circulation des habitants et travailleurs dans Vincennes soit sécurisée malgré neige et gel ?

Réponse de Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités, à la question orale de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe "Verts Vincennes 2008"

Madame la Conseillère municipale,

Vous vous interrogez sur les mesures qui ont été prises par notre Ville afin de faire face à l'épisode de grand froid qui a touché notre pays ces derniers jours. Je ne peux d'ailleurs, que me réjouir de m'exprimer au passé dans cette réponse, le temps étant revenu à des températures plus clémentes et pour un certain temps encore.

La ville de Vincennes est soumise, chaque année, comme l'ensemble des communes de France, du 1^{er} novembre au 31 mars au « Plan Hiver » qui se décline sur 3 niveaux : le niveau 1 concerne *la mobilisation hivernale*, le niveau 2 appelé *grand froid*, le niveau 3 reconnu comme *froid extrême*. Chacune de ces étapes, correspond à des températures précises et induit la mise en œuvre d'actions différentes afin de protéger les plus démunis. Outre la vigilance à leur égard, l'une de ces actions étant comme vous l'évoquez dans votre question, l'ouverture de gymnases afin d'y accueillir les personnes sans abris. Pour mémoire, seul le Préfet a autorité de pouvoir déclencher ce plan. Si tel avait été le cas, la Ville qui s'y était déjà préparée, s'y serait bien entendu conformée.

Par ailleurs, la non mise en vigueur de ce dispositif n'a pas empêché la Municipalité de se soucier plus spécifiquement des personnes vivant dans la rue et qu'elle connaît bien. En effet, un dialogue quotidien et solidaire s'est naturellement instauré, entre le Samu social, les services sociaux et les agents de la Police municipale afin de rester vigilants sur la situation des personnes précaires. Comme vous le soulignez dans votre question, et je vous en remercie, tous ont été d'une grande efficacité et d'une grande réactivité. Sachez également que les collaborateurs de Monsieur le Maire se sont entretenus, à leur initiative, avec le cabinet de Mme Olga TROSTIANSKY, Adjointe au Maire de Paris chargée des Solidarités, de la famille et de la lutte contre l'exclusion, afin de faire un point sur la situation des sans domicile fixe vivant dans le bois de Vincennes. Au titre de notre implication financière (15 000 € de subvention annuelle) et fidèle aux côtés d'Emmaüs depuis maintenant 4 ans dans le cadre de la mission Bois de Vincennes, nous nous sommes fait confirmer, que désormais, plus aucune famille ne vivait avec des enfants dans le bois. Les maraudes y ont été effectuées très régulièrement et le local mis à la disposition des bénévoles de l'association sur le stade Léo-Lagrange a plus que jamais servi.

Enfin, je me permets de vous rappeler qu'une subvention supplémentaire avait été accordée à la fin de l'année 2011 à l'association *Les restos du cœur* afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de pouvoir bénéficier de l'aide proposée. Le Centre Communal d'Action sociale, quant à lui, reste comme toujours, très attentif aux besoins des personnes vulnérables, notamment par les aides concernant les dépenses d'énergie.

S'agissant des problèmes de chauffage que vous évoquez dans certains établissements gérés par la Ville, là aussi Vincennes a été soumise, comme de nombreuses autres communes de France, à des difficultés, auxquelles, je vous rassure, l'Hôtel de Ville n'a pas échappé. En effet, malgré toute la mobilisation des services techniques durant ces jours de grand froid exceptionnellement longs, certaines installations ont rencontré quelques problèmes de fonctionnement. Pour certaines, il s'agissait de la défaillance technique d'une pièce ayant provoqué une diminution de la pression sur nos appareils. Pour d'autres, l'approvisionnement en gaz par notre prestataire, rendu difficile dans une période de haute consommation, explique aussi des dysfonctionnements. Tous nos interlocuteurs privilégiés, y compris les directeurs d'écoles, avaient été informés. Pour autant, le caractère imprévisible de ces incidents n'a pas permis de trouver une solution alternative le jour-même. Je tiens tout de même à rappeler, qu'aucune de ces situations n'a contraint la Ville à fermer ces établissements, ce qui n'a pas été le cas pour d'autres villes qui ont dû suspendre toutes activités dans leurs écoles, universités ou maisons de retraite.

Aussi, si un tel cas de figure devait se reproduire, je ne peux que vous renouveler l'entier dévouement de la Ville et de ses services municipaux. Toutefois, et malgré toutes les bonnes volontés conjuguées pour assurer les meilleures conditions d'accueil à nos usagers, vous comprendrez que je ne peux raisonnablement pas m'engager à prévoir des événements dont je n'ai que la maîtrise partielle.

Enfin, s'agissant de la circulation des Vincennois et travailleurs à Vincennes, sachez que la Ville s'est dotée de lames à neiges, de saieuses, de balayeuses à trottoirs afin que les déplacements soient facilités sur notre territoire. Pour votre information, les agents municipaux ont salé les voies et chaussées le dimanche 5 et le mercredi 8 février. A ce jour, les 64 tonnes de sel en stock dans nos réserves devraient permettre d'affronter d'autres épisodes neigeux, le cas échéant, en comptant également sur l'engagement et le civisme de chacun de nos concitoyens qui ont, eux aussi, un rôle à jouer dans la gestion de ces intempéries.



Réunion du Conseil municipal du 15 Février 2012

Question orale à propos des violences faites aux femmes présentée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER

En France, 1 femme décède sous les coups de son compagnon tous les 2,5 jours.

Rien ne peut justifier la violence et le plus souvent, les femmes victimes de violences n'osent pas agir par peur, par honte, etc.

Pourtant, aucun milieu n'est épargné

Le premier bilan de la Loi de juillet 2010, pose 3 conditions de la réussite de la lutte contre les violences faites aux femmes qui montre que son application reste insuffisante :

- L'orientation des victimes vers la bonne procédure, qui nécessite la formation de tous les acteurs.
- L'implication des acteurs et leur mise en réseau.
- La prévention dans les médias et à l'école.

Le 3ème plan triennal interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013 « PROTECTION, PREVENTION, SOLIDARITE » prend à nouveau en compte les violences intrafamiliales, les mariages forcés, la polygamie et les mutilations sexuelles.

Il dénonce, pour la première fois, les violences sexistes et sexuelles au travail, les viols et les agressions sexuelles et le recours à la prostitution.

La loi du 9 juillet 2010 prévoyait que le Gouvernement remette des rapports au Parlement sur la formation de l'ensemble des acteurs, l'application aux ressortissantes algériennes de l'ordonnance de protection, et la création d'un Observatoire national des violences faites aux femmes.

Les échéances sont passées et le Gouvernement n'a pas respecté ses engagements. Comme c'est le cas concernant les conventions que doit passer l'Etat avec les bailleurs de logement.

La volonté politique n'est pas là.

Aussi Monsieur le Maire, la question que nous souhaitons vous poser est la suivante :

Accepteriez vous d'initier un partenariat avec l'association Tremplin 94 et l'OPHLM de Vincennes pour qu'un logement puisse être mis a disposition des femmes victimes de violences qui sont dans l'obligation de trouver un hébergement en urgence, dans un contexte où, trop souvent, les victimes ne peuvent rester dans leur logement pour se protéger de l'auteur des ces violences ?

La réservation de ce logement pourrait se faire à travers la signature d'une convention avec l'association Tremplin94-SOS Femmes qui vous a sollicité, Monsieur le Maire, par un courrier en date du 12 janvier

Réponse de Mme Nicole ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités, à la question orale de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste " Vivons Vincennes "

Madame la Conseillère municipale,

Vous m'interrogez sur la possible mise en place d'un partenariat entre l'OPH de Vincennes et *l'association Tremplin 94-SOS Femmes*, afin qu'un logement puisse être mis à la disposition des femmes victimes de violences, dans le cadre de l'hébergement d'urgence.

Pour votre bonne information, sachez que le *Centre André Bercher* situé 1 rue des Laitières, et géré par l'association Emmaüs, propose déjà ce type d'accueil. En effet, ce centre d'hébergement temporaire et de réinsertion sociale, peut recevoir 22 femmes isolées en situation de grandes difficultés sociales. Parmi elles, certaines fuient les violences conjugales. Pour votre information, il est fréquent que la capacité d'accueil maximale de ce lieu ne soit pas atteinte. De plus, toujours très à l'écoute des personnes accueillies, cette structure mettra en œuvre dans les mois à venir, un projet à titre expérimental, visant à héberger une famille monoparentale, permettant à une mère et ses enfants de trouver refuge auprès de cet établissement.

L'association « Maisons d'accueil l'Îlot » offre, elle aussi, cette possibilité à 4 femmes de pouvoir disposer d'un hébergement d'urgence. Située rue Emile Dequen, les activités de cette association sont bien connues de la Municipalité qui, chaque année, lui verse une subvention.

Toutefois, si l'OPH de Vincennes disposait d'un logement à mettre à la disposition des femmes victimes de violences, sous réserve que les modalités du partenariat proposé par *l'association Tremplin 94-SOS Femmes* lui conviennent, la Ville étudierait cette opportunité avec bienveillance. C'est donc à mon sens vers l'OPH que je vous invite à orienter les représentants de cette association ; OPH qui, vous le savez au titre de votre participation aux commissions d'attributions, est déjà très attentif aux situations difficiles des femmes seules, victimes pour certaines d'entre elles, de violences.



Réunion du Conseil municipal du 15 février 2012

Question orale sur les réunions dans les préaux d'école, posée par le Groupe socialiste

Monsieur le Maire,

Nous avons eu la surprise de lire dans la presse que le 31 janvier dernier, les parlementaires UMP avaient bénéficié du préau de l'école élémentaire du Sud pour présenter leurs vœux à nos concitoyens.

Par ailleurs cette réunion préélectorale était agrémentée de la présence d'un ministre.

Nous avons donc été surpris, non par les vœux de l'UMP, non par la présence d'un ministre, mais par le lieu - un préau d'école -, alors que vous nous avez vous-mêmes répété, à plusieurs reprises, que les préaux d'école n'étaient traditionnellement donnés aux organisations politiques que lors des campagnes officielles.

Comme nous ne souffrons d'aucun complexe de la persécution, nous sommes naturellement amenés à penser que la tradition n'est pas à géométrie variable en fonction des partis, mais que vous avez désormais décidé de la changer. Nous nous en réjouissons pour l'avenir et nos prochaines réunions, mais nous aimerions en avoir la confirmation officielle.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous posons ce soir cette question orale :

Les préaux d'école pourront-ils désormais être sollicités pour organiser des réunions publiques en dehors des périodes de campagne officielle ?

Réponse de Mme Dominique LE BIDEAU, Première adjointe au Maire à la question orale de M. Pierre MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste
« Vivons Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous me faites part de votre surprise quant au prêt du préau de l'école du Sud à l'UMP pour leur cérémonie de vœux annuelle.

Sachez que, de façon générale, nous essayons de calibrer la salle prêtée en fonction du nombre de personnes, les préaux d'école requérant une logistique beaucoup plus contraignante pour les différents services.

Mais, si vous vous étonnez de ce prêt à l'UMP, pourquoi ne pas vous étonner également de la réunion publique du groupe Europe Ecologie Les Verts que Monsieur le Maire a autorisée dans le préau de l'école Vernaudon le 7 février dernier ?

De même sur l'autorisation pour Mme HAUCHEMAILLE de bénéficier du préau de l'école est-passeleu pour une réunion publique, au moment des élections cantonales, peu avant la période de campagne officielle ? Ou encore de la réunion publique du Parti de gauche en février 2010 dans l'enceinte de l'école du sud ?

C'est donc à mon tour de vous faire part de ma surprise quant à votre affirmation selon laquelle nous aurions décrété que les organisations politiques ne pouvaient bénéficier de préaux d'école uniquement lors des campagnes officielles. Les dernières réunions publiques qui se sont tenues dans des établissements scolaires - toutes couleurs politiques confondues - prouvent bien qu'il y a eu malentendu sur ce point.

Votre question m'interpelle d'autant plus que la Municipalité a toujours fait preuve de mansuétude à l'égard de vos demandes. Ainsi, pour les Primaires socialistes, organisées les dimanches 9 et 16 octobre derniers, nous vous avons prêté 5 salles à titre gracieux quand dans d'autres villes, la fédération du Parti socialiste a dû s'acquitter d'un prix de location, parfois conséquent. Dans ce cas précis, nous n'avons effectivement autorisé aucun prêt de préau d'école ni de salle gardiennée afin de ne pas mobiliser du personnel, qui aurait dû travailler un dimanche et être rémunéré en heures supplémentaires, pour la désignation du candidat de votre parti.

Encore dernièrement, nous avons octroyé gratuitement l'usage de la salle du Domaine du bois pour la cérémonie de vœux des Jeunes socialistes du Val-de-Marne.

Vous le voyez, la Municipalité fait preuve de beaucoup de largesse concernant ces demandes provenant de tous les horizons politiques, et je puis vous affirmer que si nous ne vous avons jamais consenti le prêt d'une école pour une réunion publique, c'est tout bonnement parce que nous n'en avons pas eu la demande.
